



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-91822>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **25-91822**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Centre Municipal d'Action Sociale

Correspondant : François BAROIN

Adresse : 1 Rue de la Tour, 10000 TROYES

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=37145>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Mise à disposition de badges et mise en place d'un service de téléassistance dans les Résidences Personnes Agées du CMAS de la Ville de Troyes Le présent accord-cadre porte sur les prestations relatives à mise à disposition de badges et mise en place d'un service de téléassistance dans les Résidences Personnes Agées du CMAS de la Ville de Troyes. L'accord-cadre est mono-attributaire. Le titulaire retenu sera consulté, à chaque survenance d'un besoin, par le biais de l'émission de bons de commande, conformément aux dispositions des articles R2162-1 à 6 du Code de la Commande Publique, et aux articles R2162-13 et 14 pour les dispositions propres aux bons de commande. Cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commande est régi en application de l'article R2162-4 alinéa 2° du Code de la Commande Publique avec un montant maximum annuel fixé comme suit : Lots Montant maximum annuel de 20 000 € ht l'accord-cadre;-

Lieu d'exécution et de livraison : 1 Rue de la Tour, 10000 TROYES

Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 01/01/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : SE REFERER AU RC

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : SUR LE BUDGET CMAS DE LA VILLE DE TROYES

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Forme juridique de l'attributaire Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'Acheteur. Néanmoins, l'Acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du Code de la commande publique. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique. En outre, l'acheteur n'autorisera aucune demande de constitution de groupement au regard de l'article R2142-3 du code de la commande publique ni aucune modification de groupement au regard de l'alinéa 2 de l'article R2142-26 du code de la commande publique.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : PIECES ADMINISTRATIVES EXIGEES Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, complété, joint au dossier de consultation. Ce document est renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. En cas de groupement momentané d'entreprises (cotraitance), un acte d'habilitation du mandataire devra être joint et devra être signé par les cotraitants afin que celui-ci puisse valablement signer l'accord-cadre au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cet acte pourra être signé manuscritement puis scanné pour une transmission électronique lors du dépôt du pli. Au moment de l'attribution, le mandataire devra produire à la demande du pouvoir adjudicateur dans un délai fixé par ce dernier, ledit document signé électroniquement assorti de son certificat électronique. Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement, joint au dossier de consultation. Copie de la délégation de pouvoir/signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant, Attestation d'assurance en cours de validité relative à la responsabilité civile professionnelle en cours de validité, Déclaration indiquant si le candidat fait oui ou non l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente (cette déclaration est prévue à l'article F2 du formulaire DC2) joint au dossier de consultation. Présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont appuyées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 16/09/2025 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

2025TELEASSISTANCE

Renseignements complémentaires : Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique Conformément aux articles R. 2132-2 et R. 2132-3 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur son profil d'acheteur, à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr> Les documents de consultation sont mis gratuitement à disposition des opérateurs économiques sur le profil acheteur à compter de la date d'envoi pour publication de l'avis d'appel à la concurrence. Critères de jugement des offres pour la sélection du titulaire de l'accord-cadre Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants : Coût des prestations, noté sur 100, pondération 40 % jugé au regard du montant du Détail Quantitatif Estimatif Qualité traduisant la valeur technique de l'offre, noté sur 100, pondération 50% jugé au regard du mémoire technique fourni par le candidat et reprenant les points suivants : - Les opérateurs téléphoniques utilisés, (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 4. Note obtenue sur 20 pts) - La nécessité ou non d'avoir une ligne téléphonique dédiée dans le logement (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 6. Note obtenue sur 30 pts) - Périmètre de géolocalisation du résident (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 4. Note obtenue sur 20 pts) - La durée d'autonomie du bouton d'urgence (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 2. Note obtenue sur 10 pts) - La qualité des supports (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 2. Note obtenue sur 10 pts) - L'utilisation de réseau 4G ou 5G (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 2. Note obtenue sur 10 pts) Qualité traduisant la valeur de l'assistance et de la maintenance, noté sur 100, pondération 10% jugé au regard du mémoire technique fourni par le candidat et reprenant les points suivants : - La maintenance et l'accès au SAV (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 8. Note obtenue sur 40 pts) - La mise à jour du système (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 4. Note obtenue sur 20 pts) - La réactivité du support technique (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 4. Note obtenue sur 20 pts) - L'intuitivité de l'interface (Noté sur 5 pts* appliqués d'un coefficient 4. Note obtenue sur 20 pts) Le présent accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification au titulaire. Il pourra être reconduit tacitement 2 fois par période d'un an, soit une durée maximale de 3 ans. Le titulaire ne pourra refuser la reconduction de l'accord-cadre. Si la collectivité décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, elle adressera au titulaire au moins 1 mois avant son échéance, une lettre de non-reconduction en recommandé avec accusé de réception par voie dématérialisée.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Centre Municipal d'Action Sociale

Contact : François BAROIN

Adresse : 1 Rue de la Tour, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : christine.lacaille@troyes-cm.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Centre Municipal d'Action Sociale

Contact : François BAROIN

Adresse : 1 Rue de la Tour, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : christine.lacaille@troyes-cm.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Centre Municipal d'Action Sociale

Contact : François BAROIN

Adresse : 1 Rue de la Tour, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : christine.lacaille@troyes-cm.fr

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : Centre Municipal d'Action Sociale

Contact : François BAROIN

Adresse : 1 Rue de la Tour, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : christine.lacaille@troyes-cm.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Centre Municipal d'Action Sociale

Contact : François BAROIN

Adresse : 1 Rue de la Tour, 10000 TROYES

Coordonnées :

Courriel : christine.lacaille@troyes-cm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/08/2025